

Nombre de membres :
En exercice : 34
Présents : 22
Pouvoirs : 6
Votants : 28

Abstentions : 0
Exprimés : 28
Pour : 28
Contre : 0

N°2019-37

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES OUEST LIMOUSIN**

L'An deux mille dix-neuf, le jeudi vingt-trois Mai à vingt heures.

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni salle communautaire de Saint-Laurent-sur-Gorre sous la présidence de M. Christophe GEROUARD, Président.

Date de la convocation : le seize Mai deux mille dix-neuf.

Présents : Christophe Gérourard, Dominique Germond, Raoul Réchignac, Joël Vilard, Maryse Thomas, Luc Gabette, Alain Blond, Louis Furlaud, Françoise Piquet, Guy Ratinaud, Paul Brachet, Jean-Pierre Pataud, Guy Baudrier, Patrick Gibaud, Daniel Desbordes, Eric Dombrey, Agnès Varachaud, Marie-Laurence Morange, Christian Vignerie, Bruno Grancoing, Sylvie Germond,

Suppléants présents :

Pouvoirs : Jean-Louis Clermont-Barrière à Patrick Gibaud, Magdaleina Fredon à Guy Ratinaud, Alain Perche à Paul Brachet, Pascal Raffier à Christophe Gerouard, Richard Simonneau à Joël Vilard, Véronique Bindé à Louis Furlaud,

Secrétaire de séance : Guy Ratinaud

Objet : CDDI 2018-2021. Aménagement du centre-bourg d'Oradour-sur-Vayres, tranche complémentaire.

Monsieur le Président explique au Conseil Communautaire qu'en date du 22 mars 2018, le Conseil Communautaire a pris une délibération par laquelle, il souhaitait que soit inscrit au Contrat Départemental de développement Intercommunal (CDDI) de 3^{ème} génération, l'opération de réaménagement du centre-bourg d'Oradour-sur-Vayres, pour un montant initial subventionnable de 400 000,00 € (subventionné à 40%, soit un montant de subvention de 160 000,00 €).

Toutefois, des travaux complémentaires liés à l'accessibilité et la sécurisation des abords de l'école se sont révélés nécessaires. Le montant total de ces travaux est estimé à 155 000,00 €, ce qui porterait le montant total de l'opération à 555 000,00 €.

Le montant total de la subvention que pourrait verser le Conseil Départemental dans le cadre du CDDI serait de 555 000,00 € x 40% soit 222 000,00 €.

Oui l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **EMET** un avis favorable quant à l'intégration dans le CDDI de 3^{ème} génération (2018-2021), signé avec monsieur le Président du Conseil Départemental de la Haute-Vienne, de la tranche complémentaire de travaux à effectuer dans le cadre de l'opération de réaménagement du centre-bourg d'Oradour-sur-Vayres,
- **SOLLICITE** de monsieur le Président du Conseil Départemental un avenant au CDDI afin d'y intégrer les travaux susmentionnés,
- **AUTORISE** monsieur le Président à signer cet avenant à intervenir.

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.

Certifié exécutoire
Le
Le Président

Le Président

Christophe GEROUARD